



COMPTE-RENDU CDEN

Mardi 04 Juillet 2023



Membres présents : Préfet, IA-Dasen, Dasen adjointe, Adasen, Secrétaire Générale, Conseillers départementaux, représentants des maires, représentant des DDEN, représentante de l'UDAF, représentante de la FCPE, représentants des personnels (3 FSU, 3 Unsa, 1 CGT & 1 FO).

▫ *Lecture de la déclaration liminaire Unsa Education 42 (en pièce jointe).*

▫ *lecture d'une déclaration commune (Unsa Education, FSU, CGT, FO, FCPE & DDEN) pour les enfants et familles sans toit dans la Loire à retrouver en pièce jointe.*

Le préfet répond que le site d'hébergement d'urgence actuel (Les Lauriers) ne peut plus assurer sa mission à partir du 10 juillet, en raison d'un service de gardiennage qui n'est plus possible. L'État réfléchit actuellement à des solutions d'urgence pour toutes ces personnes fragiles. Le préfet ne promet pas qu'il y aura assez de places disponibles dès le 10 juillet. La vulnérabilité des personnes sera prise en compte dans ces demandes d'hébergement.

1) Carte scolaire 1^{er} degré

- L'IA-Dasen rappelle que le département perdra 777 élèves à la rentrée 2023 d'après les prévisions. La carte scolaire 2023 s'est effectuée à moyen constant en termes de postes d'enseignants. L'IA-Dasen explique qu'une protection a été apportée à certaines écoles avec des effectifs fragiles cette année.
- À partir de 2024, les fermetures de classes ne devraient avoir lieu que lors des instances de février. Des lettres d'alerte de l'IA-Dasen seront transmises à partir de la prochaine rentrée pour signifier aux maires, aux inspecteurs et aux enseignants la fragilité de certains effectifs.
- Ajustements suite au CDEN de ce mardi 04 juillet 2023 :
 - **+ un demi-poste RH dès à présent pour l'école maternelle de la Métare Réjaillère** (*poste entier octroyé en septembre si les effectifs prévus sont présents*).
 - **+ un moyen RH dès à présent pour les écoles primaires de Roanne Fontquentin (REP) et Roanne Clermont Primaire (IPS basse).**
 - **+ un moyen RH dès à présent pour l'école primaire de Cuzieu.**

MESURES D'AJUSTEMENTS DE CARTE SCOLAIRE 1^{er} degré (Juillet 2023)

OUVERTURES DE CLASSE

BONSON Jules Verne primaire +1

FIRMINY La Tardive élémentaire +1

ST ETIENNE Terrenoire Perrottière primaire -1

ANNULLATION DE LA FERMETURE PRONONCÉE EN JANVIER 2023

GENILAC N.Mandela primaire + 1

LE CERGNE La Marelle + 1

ST NIZIER SOUS CHARLIEU primaire +1

L'HORME A.Langard +1



OCTROI D'UN MOYEN RH POUR L'ANNÉE 2023/2024 (ouverture à titre provisoire)

CUZIEU primaire +1

ESSERTINES EN CHATELNEUF primaire +1

FOURNEAUX primaire + 1

ROANNE Fontquentin

ROANNE Mayollet primaire +1

ROANNE Mulsant +1 *(fermeture en janvier 2023)*

SAINT CHAMOND Massenet Pasteur mat. +1

SAINT MARTIN LESTRA primaire +1

SAINT-ETIENNE Côte Chaude maternelle +0,5

SAINT-ETIENNE Métare Réjaillère mat +0,5

SAINT JUST EN CHEVALET primaire +1

OCTROI D'UNE DÉCHARGE (PROVISOIRE) SUPPLÉMENTAIRE POUR LA DIRECTION (expérimentation)

SAINT-ETIENNE Centre 2 primaire +0,25

ROANNE Mayollet primaire +0,25

FERMETURES DE CLASSE

SAINT CYPRIEN Les Magnolias primaire -1

FIRMINY W.Rousseau élémentaire -1

RIVE-DE-GIER Les Vernes primaire -1

ST ETIENNE Terrenoire Janon primaire -1



COMPTAGE DES EFFECTIFS EN SEPTEMBRE AVANT UN ÉVENTUEL MOYEN RH ALLOUÉ DÉBUT SEPTEMBRE

LA FOUILLOUSE

SAINT-GALMIER

MARGERIE CHANTAGRET

FIRMINY La Tardive maternelle

FIRMINY Le Mas Maternelle

PÉLUSSIN

SAINT JEAN SAINT MAURICE

SAINT LÉGER SUR ROANNE

PARIGNY

RENAISON

SAINT CHAMOND Chavanne

SAINT CHAMOND Parterre Lavieu

SORBIERS Valjoly

SAINT-ETIENNE Jomayère

SAINT-ETIENNE Villeboeuf le Haut

La carte scolaire



avec vous !

Vote au sujet de cette proposition d'ajustement :

- Abstention (Unsa)
- Contre (FSU, FO, CGT)
- Pour (politiques)

Explications du vote de l'Unsa Education : Même si le nombre de moyens alloués à notre département n'est pas suffisant pour répondre à toutes les situations abordées tant dans le 1^{er} que le 2nd degré, l'Unsa Education s'est abstenu pour différentes raisons :

- À l'échelle locale, l'IA-Dasen a accepté de **revenir sur certaines décisions** de fermetures prononcées en janvier 2023. Ces fermetures surprenantes nous avaient conduit à voter « contre » la proposition de carte scolaire lors du CSA-D de février 2023.
- L'Unsa Education regrette les fermetures de classes prononcées en toute fin d'année scolaire et sans concertation avec les équipes enseignantes et les municipalités mais entend que le nouvel IA-Dasen qualifie cette **carte scolaire de « bancale »**. Les principes énoncés pour la carte scolaire 2024 devraient permettre d'éviter de telles difficultés en théorie.
- Une **attention particulière sera apportée**, d'après l'IA-Dasen, aux personnels subissant une mesure de carte scolaire en cette fin d'année scolaire ou à ceux l'ayant vécu en janvier (avant une réouverture en juin).
- Des **moyens RH supplémentaires** pourront être apportés aux écoles dont les effectifs le nécessiteraient à la rentrée 2023. Néanmoins, l'Unsa Education regrette que cela se fasse au détriment du contingent de remplaçants.
- Au niveau des échanges avec l'administration, toutes les situations d'écoles que nous avons apportées **ont été écoutées** et ont reçu une réponse précise, qu'elle soit positive ou non.

II) Carte scolaire pour les Collèges

L'IA-Dasen met en avant des déplacements de population difficiles à anticiper notamment dans les grandes villes.

MESURES D'AJUSTEMENTS DE CARTE SCOLAIRE - COLLÈGES (Juin 2023)
OUVERTURE D'UNE CLASSE
ROANNE Collège Albert Thomas : +1 classe de 6 ^{ème}
SAINT-CHAMOND Collège Ennemond Richard : +1 classe de 3 ^{ème}
SAINT-ETIENNE Collège Honoré D'Urfé : +1 classe de 6 ^{ème}
SAINT-ETIENNE Collège Gambetta : + 1 classe de 6 ^{ème}
SAINT-ETIENNE Collège Les Champs : +1 classe de 3 ^{ème}
FERMETURE D'UNE CLASSE
LA PACAUDIÈRE Collège Jean Papon : -1 classe de 3 ^{ème}
SAINT-CHAMOND Collège Ennemond Richard : -1 classe de 6 ^{ème}
SAINT-ETIENNE Collège Puits de la Loire : -1 classe de 6 ^{ème}

La problématique du collège Honoré d'Urfé (Saint-Etienne) a de nouveau été débattue. Cet établissement accueille actuellement un nombre bien plus important d'élèves que celui permis par la configuration des locaux, générant de nombreuses tensions tant pour les élèves que pour les personnels de l'éducation.

L'IA-Dasen a répondu que cette problématique (carte scolaire à restreindre) est en cours de réflexion pour les années à venir, en lien avec le Département. Mme Clothilde Robin, conseillère départementale en charge des collèges répond que des mesures d'urgence sont difficiles à mettre en place immédiatement. Elle souhaite échanger à ce propos avec la DSDEN mais ses premiers rendez-vous ont été repoussés par l'administration...

Les élèves majeurs scolarisés actuellement en IME ont de réelles difficultés pour trouver une place dans un autre établissement dédié. Leur maintien dans leur IME actuel génère de réelles difficultés pour accueillir de plus jeunes élèves qui attende désespérément une place. L'IA-Dasen répond que le nombre de places relève de l'ARS et que des discussions sont en cours...

III) Renouveau DDEN

Deux nouveaux DDEN sont inscrits sur la liste départementale.

IV) Règlement type Intérieur des écoles

L'IA-Dasen soumet au vote le règlement intérieur type pour les écoles du département. Il n'y a pas d'évolution majeur mais comme il vient d'arriver dans la Loire, l'IA-Dasen souhaite que chacun soit d'accord sur les mêmes bases. Ce règlement sera de nouveau diffusé dans toutes les écoles à la rentrée.

Vote POUR à l'unanimité.

V) Rythmes scolaires

L'école de Tarentaise revient à 4 jours à partir de la rentrée 2023.

Les écoles de St Cyr de Favières (8h30-11h45, 13h45-16h30) et Tartaras font évoluer leurs horaires d'ouverture à la prochaine rentrée.

Vote POUR à l'unanimité.

*Maëlle Laurent, Laurent Strauss & Bertrand Boiron
Pour l'Unsa Education 42*

